



COMMISSION DES FINANCES

RÉUNION DU 23 AVRIL 2024

Présents : Mmes BASTOS - ESCROIGNARD - MM. MOREIRA - PODAN - MAVOUNZY

Assiste : Mme GONZALEZ (Comptable).

Excusé : M. CHUPPE

La commission informe que toutes les décisions de première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

RAPPEL

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du Club, dans le cas contraire le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

INFORMATION

Pour toute nouvelle affiliation, nous vous rappelons qu'un chèque de caution de 150 Euros sera demandé.

COURRIERS DES CLUBS

- **550638 – US PERSAN 03** – Mail du 09/04/2024- Demande d'échéancier règlement compte club.

La Commission ne peut accepter votre proposition d'échéancier. Ce second relevé doit être soldé impérativement au plus tard le 30 juin 2024, à cette date le troisième et dernier relevé qui clos la saison est envoyé aux clubs. La commission vous propose de nous faire parvenir 3 chèques à encaisser selon l'échéancier suivant :

- 1^{er} chèque à encaisser à réception
- 2^{ème} chèque à encaisser au 30 mai 2024
- 3^{ème} chèque à encaisser au 30 juin 2024

Faute de quoi le règlement s'appliquera à compter du 14 mai 2024, date butoir de la relance qui sera envoyé le 24 avril 2024.

Nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer votre accord dès réception de ce PV.

Par ailleurs, malgré plusieurs relances, nous vous informons que nous allons imputer sur votre compte club, la somme due par votre club correspondant à vos 3 volontaires en Service Civique ;

- **523266 – FC GROSLAY** – Courrier du 16/01/2024 - Demande d'échéancier règlement compte club.

La Commission accepte votre demande d'échéancier. Cependant ? dans l'incapacité de déposer votre 2^{ème} chèque au 15 mai, nous vous proposons en lieu et place, une remise de celui-ci le 21 mai 2024.

Nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer votre accord dès réception de ce PV.



INFORMATION RELANCE REGLEMENT COMPTE CLUB

Nous vous informons que la relance pour règlement du second compte club arrêté au 29 mars 2024, va être envoyée via Notifoot, à l'ensemble des clubs n'ayant pas effectués leur règlement.

Dernière date butoir, le mardi 14 mai 2024.

Prochaine réunion sur convocation 2023